Conseil des arts du Canada | Canada Council for the Arts

Rapport financier

trimestriel

Non vérifié

Période terminée le 30 juin 2015
Publié le 31 août 2015

De l'art plein la vie
Bringing the arts to life

Conseil des arts du Canada | Canada Council for the Arts

Commentaires et analyse de la direction

Rapport trimestriel

Période terminée le 30 juin 2015
Publié le 31 août 2015

De l'art plein la vie
Bringing the arts to life

INTRODUCTION

L'exposé narratif traite des résultats financiers du Conseil des arts du Canada (le Conseil) pour les trois mois ayant pris fin le 30 juin 2015, selon les aux états financiers trimestriels non vérifiés en annexe. Lesdits états financiers, qui ont été divulgués conformément aux exigences de l'article 131.1 de la Loi sur la gestion des finances publiques, ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) tels que promulgués par les comptables professionnels agréés (CPA) du Canada.

La haute direction est responsable de l'information présentée dans les états financiers trimestriels non vérifiés et dans le présent exposé narratif, lesquels ont été examinés et approuvés par le Comité des finances et de l'audit du conseil d'administration (CA) du Conseil. Pour déterminer l'information à inclure dans le présent exposé, la direction a appliqué le principe de l'importance relative. La direction considère l'information importante lorsqu'il est probable que son omission ou son inexactitude, selon le cas, aurait comme conséquence d'influer sur les décisions du principal utilisateur de ladite information, soit le gouvernement du Canada.

Le présent exposé contient des « déclarations prospectives » reflétant les attentes de la direction à l'égard des résultats des activités du Conseil. Ces déclarations ne constituent pas des faits, mais uniquement des estimations fondées sur l'information et les hypothèses dont la direction dispose actuellement ou qu'elle a élaborées, qui comportent néanmoins divers risques et incertitudes et qui pourraient s'avérer incorrectes. En raison de ces facteurs, entre autres, les résultats réels pourraient différer sensiblement des attentes énoncées ou suggérées dans les déclarations prospectives.

En vertu de la Loi sur la gestion des finances publiques, le Conseil n'est pas tenu de déposer un plan d'entreprise auprès du gouvernement du Canada. Par conséquent, ni cet exposé narratif ni les états financiers trimestriels non vérifiés ne présentent une comparaison des résultats par rapport au plan d'entreprise du Conseil. Par contre, comme l'exigent les NCSP, les états financiers trimestriels non vérifiés présentent des comparaisons en fonction du budget approuvé pour l'exercice.

POINTS SAILLANTS

Le 3 juin 2015, le Conseil des arts du Canada a dévoilé ses six nouveaux programmes de subvention en tant qu'éléments clés de son nouveau modèle de financement des arts au Canada. Le Conseil a mis en ligne six vidéos décrivant les objectifs généraux de chacun des nouveaux programmes : Explorer et créer; Enraciner et partager; Créer, connaître et faire connaître l'art autochtone; Renouveler la pratique artistique; Rayonner au Canada; Rayonner à l'international. Ces nouveaux programmes qui seront plus flexibles et axés davantage sur les artistes ainsi qu'un processus de demande simplifié permettront aux artistes (et ultimement au Conseil) de mieux répondre aux tendances et aux enjeux actuels dans le domaine artistique, et de maximiser les incidences sociales, créatives et économiques des arts au Canada, dans l'intérêt de tous les Canadiens. Le Conseil demeure attaché à ses valeurs fondamentales, comme l'excellence artistique, l'évaluation par les pairs, et l'équité incluant le support aux arts autochtones, les langues officielles pour les communautés en situation minoritaire, la diversité culturelle et régionale et aux artistes handicapés ou sourds. D'autres précisions sur les programmes seront diffusées d'ici la fin de 2015. En décembre 2016, le Conseil déploiera un système de subventions en ligne et les programmes seront lancés officiellement en avril 2017 afin de coincider avec le 60e anniversaire du Conseil des arts ainsi que le 150e anniversaire du Canada.

Au cours du dernier trimestre, le directeur et chef de la direction du Conseil, Simon Brault, a souligné le travail accompli par l'organisme ainsi que ses plans futurs lors de plusieurs évènements publics tels que :

- Un avenir inspiré pour les arts, discours donné au Sommet canadien des arts, le 10 avril 2015 à Toronto
- Re-Imagining Canada's future through the Arts, conférence présentée aux étudiants de l'Université MacEwan inscrits au programme de gestion des arts et de la culture le 4 mai 2015 à Edmonton
- Soutenir les arts : moteur de prospérité et de rayonnement au 21e siècle, discours donné au CORIM (Conseil des relations internationales de Montréal), le 12 mai 2015 à Montréal

En mai 2015, le Conseil a inauguré une nouvelle exposition à la salle Ajagemô : Ajagemô accueille l'Ontario. L'exposition présentait les œuvres de la collection de la Banque d'art de plusieurs artistes ontariens, révélant ainsi ce qui distingue cette province sur le plan artistique. Elle a été présentée en collaboration avec Scène Ontario organisée par le Centre national des Arts, la 7e et plus récente édition d'un festival biennal mettant en valeur les talents artistiques et la culture des différentes régions du Canada.

Du 4 au 6 juin 2015, la Commission canadienne pour l'UNESCO (CCUNESCO), qui fait partie du Conseil des arts, a tenu son Assemblée générale annuelle qui a mis l'accent sur la cohésion culturelle et le rôle de la culture pour encourager le rapprochement. L'assemblée s'est tenue au Musée canadien de l'histoire et au Musée canadien de la guerre. On a pu y entendre un discours de la très honorable Adrienne Clarkson (ancienne gouverneure générale du Canada) et assister à un spectacle donné au Centre national des Arts. L'AGA a donné son appui à la mise en œuvre du Plan stratégique 2014-2021 de la CCUNESCO et a souligné le 70e anniversaire de l'UNESCO.

Une sélection d'œuvres choisies venant de la collection de la Banque d'art a été installée au Centre intégré de soutien du personnel et à l'Unité interarmées de soutien du personnel de la garnison de Petawawa. Cette installation est dédiée à la mémoire de M. Joseph Rotman, ancien président du CA du Conseil des arts du Canada (2008-2015). L'inauguration a eu lieu le 16 juin 2015 lors d'une cérémonie dont ont pris part Son Excellence Sharon Johnston, Mme Sandra Rotman et Simon Brault, directeur et chef de la direction du Conseil des arts.

Résultats nets

	Trois mois se terminant le 30 juin			
(En milliers de dollars)	2015	2014	Augmentation/ (Diminution)	Variation (%)
Revenus	1 655	1 198	457	38%
Charges	(101 327)	(93 855)	7 472	8%
Crédits parlementaires	82 000	78 000	4 000	5%
Déficit de la période	(17 672)	(14 657)	3 015	

Aperçu des résultats nets du premier trimestre

Le déficit pour le trimestre s'élève à 17,7 M$, soit une augmentation de 3,0 M$ par rapport au premier trimestre de l'exercice précédent. Cette augmentation est attribuable directement à une plus grande distribution des subventions de 8,0 M$ par rapport à la même période l'année dernière. Cette augmentation dans les dépenses a été compensée par une augmentation de 4,0 M$ en crédits parlementaires utilisés durant la période pour couvrir les besoins en liquidité.

Le Conseil continuera de surveiller ses résultats financiers en vue d'atteindre les objectifs établis dans son budget original.

CHANGEMENTS IMPORTANTS

Initiative de financement spécial

Le 29 avril 2015, le Conseil des arts du Canada, la Fondation de la famille J.W. McConnell et le Cercle sur la philanthropie et les peuples autochtones au Canada (Le Cercle) ont annoncé le lancement de (Ré)conciliation, une initiative exceptionnelle visant à promouvoir les collaborations artistiques entre des artistes autochtones et non autochtones, en investissant dans le pouvoir des arts et de l'imagination pour nourrir le dialogue, la compréhension et le changement. Le Conseil administre cette initiative et un appel de propositions a été publié le 25 mai 2015 afin que les artistes et les organismes artistiques intéressés soumettent des propositions de financement de projets pouvant atteindre 75 000 $. Ce partenariat met en lumière l'engagement pris récemment par le Conseil de mettre sur pied un nouveau programme d'arts autochtones, essentiel et engagé, dans le cadre son nouveau modèle de financement. Les projets retenus devraient être annoncés à l'automne 2015, et les œuvres réalisées en 2016.

Leadership et gouvernance

Le 31 juillet 2015, le Conseil des arts a accueillie avec grand enthousiasme la nomination de Pierre Lassonde à titre de nouveau président de son conseil d'administration. Mr. Lassonde assume ce rôle pour un mandat de 5 ans.

RÉSULTATS FINANCIERS

La section qui suit fournit davantage de détails et d'explications au sujet des résultats présentés dans les états financiers trimestriels :

Revenus

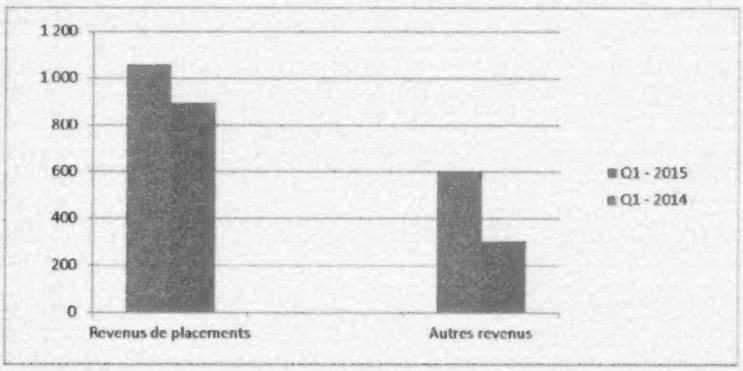

Revenus nets de placements réalisés

Le revenu net de placements était 16 % plus élevé qu'à la même période l'an dernier mais devrait tout de même correspondre au montant budgétisé.

Autres revenus

Les autres revenus pour le trimestre sont plus élevés que l'an dernier en grande partie à cause du 150 000 $ reçu de la Fondation de la famille J.W. McConnell pour l'initiative de (Ré)conciliation et une contribution de 76 000 $ pour la Commission internationale du théâtre francophone.

Charges

(En milliers de dollars)	30 juin 2015	30 juin 2014	Augmentation/ (Diminution)
Subventions, prix et paiements aux auteurs	92 915	84 934	7 981
Livraison des programmes de transfert	3 954	4 065	(111)
Services à la communauté artistique	303	558	(255)
Résultats nets de la Banque d'art	123	126	(3)
Commission canadienne pour l'UNESCO	538	552	(14)
Administration générale	3 494	3 620	(126)
Total	101 327	93 855	7 472

Les charges liées aux subventions sont plus élevées qu'à la même période l'an dernier parce que les échéanciers des concours et les dates d'approbation des résultats par le conseil d'administration étaient plus tôt cette année. La direction anticipe que les charges liées aux subventions correspondront aux prévisions budgétaires, soit 154,8 M$ pour l'année.

Les charges pour les services à la communauté artistique ont diminué en majorité grâce à la réduction des coûts reliés à Canadian Arts Data/Données sur les arts au Canada (CADAC), résultant en des efficiences formalisées dans le nouvel accord de financement effectif le 1 avril 2015.

Actifs financiers

(En milliers de dollars)	30 juin 2015	31 mars 2015	Augmentation/ (Diminution)
Equivalents de trésorerie	45 651	1 226	44 425
Débiteurs	2 334	2 732	(398)
Placements de portefeuille	341 559	344 491	(2 932)
Total	389 544	348 449	41 095

Équivalents de trésorerie

L'augmentation de 44,4 M$ des équivalents de trésorerie depuis la fin de l'exercice précédent est principalement due au fait que des crédits parlementaires furent reçus durant le premier trimestre, alors que les paiements aux bénéficiaires de subvention auront lieu au trimestre suivant. Cette augmentation est conséquente avec l'augmentation des subventions à payer dans les passifs en date du 30 juin 2015.

Débiteurs

La diminution de 0,4 M$ provient en grande partie de la réception de 0.5 M$ relié au paiement final des avantages incitatifs relatifs au bail, reçu du propriétaire de l'immeuble. Ce montant avait été enregistré comme débiteur au 31 mars 2015.

Placements de portefeuille

La valeur marchande totale du portefeuille au 30 juin 2015 était de 341,6 M$, dont 83,2 M$ étaient grevés d'affectations d'origine externe. Cela représente une diminution de 2,9 M$ par rapport au 31 mars 2015 et une augmentation de 12,7 M$ par rapport au 30 Juin 2014.

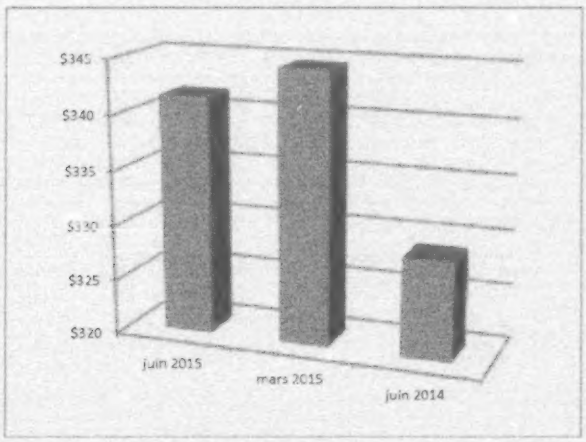

Le fonds dans son ensemble a présenté un rendement absolu négatif de 0,8 % pour le trimestre, soit 0,2 % de moins que le rendement de l'indice de référence. Le principal facteur du rendement négatif pendant cette période a été le rendement des marchés des fonds communs d'actions canadiennes et internationales et des marchés d'obligations canadiennes qui ont affiché des résultats négatifs pour le trimestre (-1,4 %, -1,1 % et -1,6 % respectivement). Ces pertes ont cependant été atténuées par le rendement des gestionnaires d'immobilier (2,9 %) et d'infrastructure (3,1 %) comparativement à leur indice de référence respectives de 1,5 % et 1,8 % pour le même trimestre.

Depuis le 1er janvier 2015, le fonds dans son ensemble a généré un rendement absolu de 5,6 %, ce qui est inférieur de 0,1 % à l'indice de référence. Le principal facteur de rendement depuis le début de l'exercice a été le rendement des gestionnaires des marchés boursiers internationaux, 9,6 %, et les gestionnaires d'infrastructure, 11,0 %.

Passifs

(En milliers de dollars)	30 juin 2015	31 mars 2015	Augmentation/ (Diminution)
Dette bancaire	458	-	458
Subventions, prix et paiements aux auteurs à payer	72 915	28 751	44 164
Créditeurs et frais à payer	2 241	2 499	(258)
Produits reportés	7 082	7 061	21
Avantages sociaux futurs	2 675	2 592	83
Crédits parlementaires reportés	18 000	-	18 000
Dons grevés d'affectations d'origine externe	41 758	42 956	(1 198)
Total	145 129	83 859	61 270

Subventions, prix et paiements aux auteurs à payer

L'augmentation de 44,2 M$ depuis le 31 mars 2015 découle du fait que des subventions comptabilisées n'avaient pas encore été versées à la fin du trimestre.

Créditeurs et frais à payer

La baisse de 0,3 M$ par rapport au 31 mars 2015 est attribuable principalement à une réduction de 0,7 M$ de la somme des factures commerciales due aux échéances de paiement, légèrement atténuée par une augmentation de 0,3 M$ des montants courus au chapitre des salaires et des avantages sociaux, en date du 30 juin 2015.

Crédits parlementaires reportés

L'augmentation de 18 M$ est due aux crédits parlementaires de juillet 2015 qui ont été reçus d'avance et qui seront donc comptabilisés comme revenus au cours du trimestre suivant.

Contributions grevées d'affectations d'origine externe

La diminution de 1,2 M$ est directement liée à la baisse de la juste valeur de la portion des placements du portefeuille grevée d'affectation d'origine externe pour le trimestre.

Actifs non financiers

(En milliers de dollars)	30 juin 2015	31 mars 2015	Augmentation/ (Diminution)
Immobilisations corporelles	7 324	7 524	(200)
Actifs de la Banque d'art	19 425	19 425	-
Instruments de musique	1	1	0
Frais payés d'avance	65	180	(115)
Total	26 815	27 130	(315)

Actifs de la Banque d'art

La Banque d'art du Conseil détient environ 17 500 œuvres d'art contemporains canadiens. Au 30 juin 2015, la valeur estimative des actifs de la Banque d'art était d'environ 71 M$. Le Conseil assure les œuvres de la Banque d'art à leur valeur estimative.

Instruments de musique

Le Conseil gère la Banque d'instruments de musique et possède actuellement un archet de violoncelle et neuf instruments prestigieux de grande qualité. En plus, le Conseil gère treize instruments prêtés. La valeur estimative de ces instruments de musique au 30 juin 2015 était de 41,8 MSUS. Ces instruments sont inclus dans l'état de la situation financière à une valeur nominale. Le Conseil assure ses instruments de musique à leur valeur estimative.

GESTION DU RISQUE

Risque d'organisation

Conformément aux pratiques de bonne gouvernance, le Conseil met à jour et révise constamment son profil de risque en déterminant et en incluant tous les changements dans son environnement de risque. Pour traiter les risques inclus dans le profil de risque du Conseil pour lesquels celui-ci n'a aucune appétence, on élabore des stratégies et des plans d'atténuation des risques, sous la supervision de membres désignés de la haute direction, afin de réduire l'exposition aux risques à un niveau acceptable et gérable.

Le Comité des finances et de l'audit a approuvé le plan stratégique d'atténuation des risques présenté par la haute direction lors de la réunion de novembre 2014. La haute direction surveille les progrès dans la mise en œuvre de ces stratégies d'atténuation et fait état des résultats sur une base régulière au Comité de la vérification et des finances.

Risques financiers

Le Conseil est exposé à une variété de risques financiers en raison de ses placements de portefeuille. Ces derniers sont principalement exposés aux risques suivants : prix, taux d'intérêt et taux de change. Le Comité de placements révise la politique d'investissement du Conseil annuellement et recommande des changements à la répartition du portefeuille, si nécessaire, au Conseil d'administration. Cette politique énonce les objectifs et les lignes directrices d'investissement à long terme régissant les placements de portefeuille.

UTILISATION DES CRÉDITS PARLEMENTAIRES

L'information suivante complète celle fournie dans le présent document à l'égard de l'utilisation des crédits parlementaires du Conseil.

Le Conseil reçoit son financement principal par le biais de crédits votés par le Parlement. Le Conseil inscrit les crédits parlementaires reçus pour la période à titre de revenus dans l'état des résultats. Le Conseil présente une analyse mensuelle des flux de trésorerie au ministère du Patrimoine canadien pour justifier ses prélèvements mensuels pour ses besoins de trésorerie. Les besoins en matière de flux de trésorerie ne correspondent pas forcément au calendrier des dépenses inscrites dans l'état des résultats. Le prélèvement mensuel est investi dans un fonds commun à court terme géré par un gestionnaire de placements professionnel. Le Conseil prélève de ce fonds ses besoins de trésorerie quotidiens.

Les crédits parlementaires approuvés reçus par le Conseil au cours du premier trimestre sont les suivants :

(En milliers de dollars)	30 juin	
	2015	2014
Financement annuel d'exploitation approuvé		
Crédit 1 - Charges d'exploitation	182 097	182 093
Crédits parlementaires pour les frais d'exploitation inscrits dans l'état des résultats pour la période de trois mois	(82 000)	(78 000)
Crédits parlementaires reportés - juillet 2015	(18 000)	(19,000)
Solde des fonds d'exploitation à recevoir	82 097	85 093

Conseil des arts du Canada | Canada Council for the Arts

États financiers

trimestriels

Non vérifiés

Ces états financiers pour le trimestre terminant le 30 juin 2015 n'ont pas été révisés ou vérifiés par notre auditeur.

De l'art plein la vie
Bringing the arts to life

Déclaration de responsabilité de la direction

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers trimestriels conformément à la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État du Conseil du Trésor du Canada, ainsi que des contrôles internes qu'elle considère comme nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers trimestriels exempts d'anomalies significatives. La direction veille aussi à ce que toutes les autres informations fournies dans ce rapport financier trimestriel concordent, s'il y a lieu, avec les états financiers trimestriels.

À notre connaissance, ces états financiers trimestriels non vérifés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de la société, à la date et pour les périodes visées dans les états financiers trimestriels.

31 août 2015

Simon Brault, O.C., O.Q., FCPA, FCGA
Directeur et chef de la direction

Pascale Legault, CPA, CA
Directrice générale des services financiers

État de la situation financière

(non vérifié) (en milliers de dollars)	30 juin 2015	31 mars 2015
ACTIFS FINANCIERS		
Équivalents de trésorerie	45 651 $	1 226 $
Débiteurs	2 334	2 732
Placements de portefeuille (note 3)	341 559	344 491
Total des actifs financiers	389 544	348 449
PASSIFS		
Découvert bancaire	458	-
Subventions, prix et paiements aux auteurs à payer	72 915	28 751
Créditeurs et charges à payer	2 241	2 499
Revenus reportés	7 082	7 061
Avantages sociaux futurs	2 675	2 592
Revenus reportés - crédits parlementaires	18 000	-
Revenus reportés - Contributions grevées d'affectations d'origine externe (note 5)	41 758	42 956
Total des passifs	145 129	83 859
ACTIFS FINANCIERS NETS	244 415	264 590
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles	7 324	7 524
Actifs de la Banque d'art	19 425	19 425
Instruments de musique	1	1
Frais payés d'avance	65	180
Total des actifs non financiers	26 815	27 130
ÉXCÉDENT ACCUMULÉ (note 6)	271 230 $	291 720 $
L'excédent accumulé est constitué de :		
Excédent accumulé des activités	220 085	237 757
Gains de réévaluation cumulés	51 145	53 963
ÉXCÉDENT ACCUMULÉ	271 230 $	291 720 $

Les notes afférentes et tableaux font partie intégrante des états financiers.

État des résultats

(non vérifié)

(en milliers de dollars)

	Budget Annuel 2015-2016	Trois mois se terminant le 30 juin 2015	2014
Revenus			
Revenus nets de placements réalisés (note 7)	8 946 $	1 058 $	894 $
Autres revenus	1 107	597	304
Total des revenus	10 053	1 655	1 198
Charges			
Programmes de transfert			
Subventions, prix et paiements aux auteurs	154 787	92 915	84 934
Livraison des programmes de transfert	17 848	3 954	4 065
Services à la communauté artistique	2 007	303	558
	174 642	97 172	89 557
Résultats nets de la Banque d'art (note 8)	222	123	126
Commission canadienne pour l'UNESCO (note 9)	2 122	538	552
Administration générale	15 162	3 494	3 620
Total des charges	192 148	101 327	93 855
Déficit de la période lié aux activités avant le crédit parlementaire	(182 095)	(99 672)	(92 657)
Crédits parlementaires	182 097	82 000	78 000
EXCÉDENT (DÉFICIT) LIÉ AUX ACTIVITÉS DE LA PÉRIODE	2	(17 672)	(14 657)
EXCÉDENT ACCUMULÉ DES ACTIVITÉS, DÉBUT DE LA PÉRIODE	-	237 757	234 940
EXCÉDENT ACCUMULÉ DES ACTIVITÉS, FIN DE LA PÉRIODE	2 $	220 085 $	220 283 $

État des gains et pertes de réévaluation

(non vérifié)

(en milliers de dollars)

	Trois mois se terminant le 30 juin 2015	2014
GAINS DE RÉÉVALUATION CUMULÉS, DÉBUT DE LA PÉRIODE	53 963 $	39 037 $
Gains (pertes) non réalisés attribuables aux éléments suivants:		
Placements de portefeuille	(2 818)	3 466
Montants reclassés dans l'état des résultats:		
Placements de portefeuille	-	-
GAINS NETS (PERTES NETTES) DE RÉÉVALUATION, POUR LA PÉRIODE	(2 818)	3 466
GAINS DE RÉÉVALUATION CUMULÉS, FIN DE LA PÉRIODE	51 145 $	42 503 $

Les notes afférentes et tableaux font partie intégrante des états financiers.

État de la variation de l'actif financier net

(non vérifié)

(en milliers de dollars)

	Trois mois se terminant le 30 juin	
	2015	2014
DÉFICIT LIÉ AUX ACTIVITÉS DE LA PÉRIODE	(17 672) $	(14 657) $
Acquisition d'immobilisations corporelles	(22)	(202)
Amortissement des immobilisations corporelles	222	263
	200	61
Acquisition de charges payées d'avance	(47)	(503)
Utilisation de charges payées d'avance	162	299
	115	(204)
Gains (pertes) nets de réévaluation	(2 818)	3 466
DIMINUTION DES ACTIFS FINANCIERS NETS	(20 175)	(11 334)
ACTIFS FINANCIERS NETS, DÉBUT DE LA PÉRIODE	264 590	245 357
ACTIFS FINANCIERS NETS, FIN DE LA PÉRIODE	244 415 $	234 023 $

État des flux de trésorerie

(non vérifié)

(en milliers de dollars)

	Trois mois se terminant le 30 juin	
	2015	2014
Activités de fonctionnement		
Déficit lié aux activités de la période	(17 672) $	(14 657) $
Gains sur disposition dans les placements de portefeuille (note 7)	(80)	-
Amortissement d'immobilisations corporelles	222	263
(Augmentation) diminution des charges payées d'avance	115	(204)
Augmentation des avantages sociaux futurs	83	59
Produits transférés des revenus reportés - Contributions grevées d'affectations d'origine externe aux revenus de placements (note 9)	(263)	(375)
Variation nette des éléments sans effet sur la trésorerie (note 10)	62 325	50 434
Rentrée de fonds liées aux activités de fonctionnement	44 730	35 520
Activités d'investissement en immobilisations		
Sorties de fonds liées aux activités d'investissement en immobilisations	(22)	(202)
Activités de placement		
Acquisition de placements de portefeuille	(2 289)	(3 489)
Disposition de placements de portefeuille	1 548	2 478
Sorties de fonds liées aux activités de placement	(741)	(1 011)
AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	43 967	34 307
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, DÉBUT DE LA PÉRIODE	1 226	(291)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, FIN DE LA PÉRIODE	45 193	34 016
Représentés par :		
Équivalents de trésorerie	45 651	34 016
Découvert bancaire	(458)	-
	45 193 $	34 016 $

Les notes afférentes et tableaux font partie intégrante des états financiers.

Notes afférentes aux états financiers
Pour la période se terminant le 30 juin 2015

1. AUTORISATION ET ACTIVITÉS

Le Conseil des arts du Canada (le « Conseil »), constitué en 1957 par la Loi sur le Conseil des Arts du Canada qui a été modifiée en 2001 par le projet de loi C 40, n'est pas mandataire de Sa Majesté et est considéré comme un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. En vertu de l'article 85(1.1) de la Loi sur la gestion des finances publiques, le Conseil n'est pas assujetti aux sections I à IV de la partie X de cette loi, sauf pour le sous-article 105(2) et les articles 113.1 et 119 de la section II, les articles 131 à 148 de la section III et l'article 154.01 de la section IV. Le Conseil est une société d'État qui a pour objectifs de favoriser et de promouvoir l'étude et la diffusion des arts, ainsi que la production d'œuvres d'art.

Le Conseil réalise ses objectifs principalement par l'entremise des programmes de subventions qui s'adressent aux artistes professionnels et organismes artistiques canadiens. Le Conseil engage des frais d'administration et de services dans la prestation de ses programmes. Les frais de livraison des programmes de transfert représentent les coûts directs de la prestation des programmes. Les frais de services pour la communauté artistique sont les coûts engagés pour les activités non connexes aux subventions dans l'accomplissement du mandat du Conseil. Les frais d'administration générale représentent les coûts liés à la gestion d'entreprise, aux communications, aux ressources humaines, à la gestion de l'information, aux finances, aux locaux et à l'amortissement.

La Commission canadienne pour l'UNESCO (CCU) a été créée par le Conseil des arts du Canada en vertu d'un décret en 1957. La CCU sert de tribune aux gouvernements de même qu'à la société civile, et cherche à intéresser les Canadiens aux activités de l'UNESCO dans les domaines relevant de son mandat, quant à savoir l'éducation, les sciences naturelles et sociales, la culture, ainsi que les communications et l'information. Le Conseil des arts assure le secrétariat de la CCU, sous la direction d'un secrétaire général qui fait partie de son équipe exécutive de gestion.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Méthode comptable
Le Conseil se considère comme un « autre organisme gouvernemental ».
Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) tels que promulgués par les comptables professionnels agréés (CPA) du Canada.

Base de préparation
Les présents états financiers intermédiaires sont destinés à actualiser les informations fournies dans le plus récent jeu complet d'états financiers annuels du Conseil. En conséquence, ils ne comprennent pas l'intégralité des informations requises dans les états financiers annuels et doivent être lus en parallèle avec les états financiers annuels audités du Conseil pour l'exercice terminé le 31 mars 2015. Les états financiers intermédiaires ne sont pas audités pour toutes les périodes considérées. Les méthodes comptables appliquées dans la préparation de ces états financiers intermédiaires sont conformes à celles fournies dans les plus récents états financiers annuels audités du Conseil.

Incertitude relative à la mesure
Pour préparer des états financiers conformes aux NCSP canadiennes, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif et du passif à la date des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés des revenus et des charges de la période. Les principaux éléments susceptibles de faire l'objet d'estimations sont les passifs liés au personnel, la durée de vie estimative des immobilisations corporelles et des actifs de la Banque d'oeuvres d'art, la valeur résiduelle des actifs de la Banque d'oeuvres d'art ainsi que la juste valeur des instruments financiers. Les montants réels peuvent différer des estimations.

Chiffres budgétés
Des chiffres budgétés, présentés à des fins de comparaison, ont été dérivés des estimations approuvées par le conseil d'administration.

3. PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE

	Cumul 30 juin 2015					Fin de l'exercice 31 mars 2015		
	Coût	Pertes non-réalisées	Gains non-réalisés	Juste valeur		Coût	Juste valeur	
(en milliers de dollars)	$	$	$	$	%	$	$	%
Dotation du Conseil des Arts et fonds spéciaux								
Fonds communs								
Actions	112 970	-	41 392	154 362	55	112 970	156 035	55
Obligations	70 750	-	2 842	73 592	26	70 750	75 463	27
Alternatifs	20 630	-	6 679	27 309	10	20 630	27 148	10
Marché monétaire	5 960	-	-	5 960	2	6 446	6 446	2
Immobilier	7 102	60	1 977	9 019	3	7 735	9 525	3
Infrastructure	7 470	119	3 218	10 569	4	5 689	8 596	3
	224 882	179	56 108	280 811	100	224 220	283 214	100
Fonds Killam								
Fonds communs								
Actions	23 975	-	9 071	33 046	54	24 095	33 593	55
Obligations	14 745	-	586	15 331	25	14 745	15 720	26
Alternatifs	5 298	-	1 709	7 007	12	5 298	6 965	11
Immobilier	1 897	15	545	2 427	4	2 062	2 560	4
Infrastructure	2 006	30	961	2 937	5	1 561	2 439	4
	47 921	45	12 872	60 748	100	47 761	61 277	100
Total des placements	272 803	224	68 980	341 559		271 981	344 491	

Les gains et pertes non-réalisés sur les placements sont principalement imputables à la fluctuation des prix sur le marché, aux variations de change ou aux premières années de la phase de démarrage dans le cas de certains placements. Le Conseil évalue annuellement chaque instrument de placement contre des facteurs spécifiques afin de déterminer s'il existe une indication objective que le coût ajusté ne sera pas recouvert et, donc que le placement a subi une dépréciation. Le Conseil ne considère pas ces placements dépréciés autrement que temporairement.

Le Conseil gère deux portefeuilles séparés : dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux, et fonds Killam. Le testament Killam a demandé que leur don soit investi séparément. Mis à part le fonds Killam, toutes les autres contributions affectées, consolidées dans la dotation du Conseil des arts et les fonds spéciaux, représentent 8 % (31 mars 2015 : 8 %) de ce fonds pour une juste valeur marchande de 22 493 000 $ (31 mars 2015 : 22 685 000 $). La juste valeur totale des fonds d'investissement affectés, y compris le fonds Killam, est de 83 241 000 $ (31 mars 2015 : 83 962 000 $).

Les objectifs à long terme de la dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux, et du fonds Killam consistent à générer des rendements réels à long terme afin de soutenir les coûts liés à l'administration des divers programmes, tout en maintenant le pouvoir d'achat du capital de la dotation.

Le Conseil investit dans des parts de fonds communs d'actions, d'obligations et de fonds alternatifs, et dans des parts de sociétés en commandite dans cinq fonds de placements immobiliers et quatre fonds d'infrastructure. Les catégories de placement autorisées et interdites, la composition du portefeuille ainsi que les restrictions de la quantité maximale de détention sont régies par une politique de placement approuvée par le conseil d'administration pour atténuer le risque. Tous les placements sont gérés par des gestionnaires de placements professionnels.

Le Conseil administre son portefeuille selon les indices de référence suivantes indiquées dans l'énoncé de la politique de plament et des objectifs de rendement approuvé par le conseil d'administration. La composition des catégories d'actif peut varier selon un minimum et un maximum établis en fonction de l'indice de référence.

Catégories d'actif	Valeur marchande actuelle	Minimum	Indice de référence	Maximum
Actions – titres canadiens	10 %	5 %	10 %	15 %
Actions – titres internationaux	45 %	35 %	40 %	45 %
Obligations	26 %	15 %	25 %	30 %
Alternatifs	10 %	5 %	10 %	15 %
Immobilier	3 %	0 %	7,5 %	10 %
Infrastructure	4 %	0 %	7,5 %	10 %
Marché monétaire	2 %	0 %	0 %	15 %

Le marché monétaire inclut des fonds communs à court terme utilisés pour financer les engagements futurs du Conseil dans des fonds alternatifs et des parts de sociétés en commandite de fonds communs immobiliers et infrastructure. Ces fonds avaient un solde de 5 960 000 $ (31 mars 2015 : 6 446 000 $).

Les placements dans les fonds communs d'action comprennent des parts dans trois fonds communs, un fonds canadien et deux fonds globaux. Les titres canadiens sont évalués en regard des rendements de l'indice Standard and Poor's de la Bourse de Toronto. Les titres internationaux sont évalués en regard des rendements de l'indice Morgan Stanley Capital International (MSCI) All Country World Index. Les placements dans le fonds commun d'obligations comprennent des obligations conventionnelles canadiennes et internationales, des hypothèques, des obligations à rendement élevé et d'autres placements d'obligations. Le rendement des fonds d'obligations est comparé au rendement de l'indice obligataire FTSE TMX Universe Bond Index. Les placements dans les fonds communs alternatifs comprennent des parts dans un fonds alternatifs incluant diverses catégories d'actif sur le marché international. Ce placement est évalué en regard des rendements de l'indice des bons du Trésor à 91 jours majorés de 4 %. Les actifs inclus dans les fonds immobiliers sont des immeubles commerciaux au Canada et aux États-Unis et globalement. Ces placements sont évalués en regard des rendements de l'indice Investment Property Databank. Le fonds d'infrastructure comprend quatre portefeuilles de placements diversifiés dans les infrastructures. Ces placements sont évalués en regard de l'indice des prix à la consommation majoré de 4,5 %.

4. RISQUES FINANCIERS ET JUSTE VALEUR

Le classement des instruments financiers du Conseil, ainsi que leur valeur comptable et leur juste valeur, se présentaient comme suit :

(en milliers de dollars)		Cumul 30 juin 2015	Fin de l'exercice 31 mars 2015
Catégories - actifs et passifs financiers	Classement	Valeur comptable et juste valeur ($)	Valeur comptable et juste valeur ($)
Équivalents de trésorerie	Juste valeur	45 651	1 226
Débiteurs	Coût amorti	2 334	2 732
Placements de portefeuille[1]	Juste valeur	341 559	344 491
Découvert bancaire	Juste valeur	458	-
Subventions, prix et paiements aux auteurs à payer	Coût amorti	72 915	28 751
Créditeurs et charges à payer	Coût amorti	2 241	2 499

[1] La juste valeur des placements est présentée à la note 5.

a) Établissement de la juste valeur

La valeur comptable des débiteurs, des subventions, prix et paiements aux auteurs à payer, des créditeurs et charges à payer se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur des placements est déterminée comme suit :

- Les placements dans les fonds communs d'actions, d'obligations et de marchés monétaires sont évalués à la valeur unitaire fournie par les gestionnaires du fonds commun, laquelle correspond à la quote-part du Conseil des actifs nets sous-jacents évalués à leur juste valeur, établie au moyen des cours de clôture du marché.
- Les alternatifs sont des placements en fonds communs évalués à la valeur unitaire fournie par le gestionnaire du fonds commun. Le gestionnaire de fonds gère plusieurs stratégies de fonds à l'intérieur du fonds et détermine la juste valeur unitaire à partir du cours de clôture (si disponible) pour certaines stratégies, ou au moyen d'un modèle d'évaluation et de données non observables pour d'autres stratégies.
- La juste valeur des placements immobiliers est fournie par les gestionnaires de fonds et est établie au moyen d'évaluations soumises à des audits indépendants, qui sont fondés sur un modèle d'évaluation et des données non observables. On obtient ces évaluations auditées chaque année.

- La juste valeur des placements dans les infrastructures est fournie par les gestionnaires de fonds et est établie au moyen d'évaluations établies à l'interne. Ces évaluations sont fondées sur un modèle d'évaluation et des données non observables et sont auditées à chaque année.

b) Hiérarchie de la juste valeur
Les instruments financiers sont regroupés par niveau 1 à 3 en fonction du degré auquel on peut observer la juste valeur :

- Niveau 1 - Les évaluations à la juste valeur de niveau 1 sont basées sur des prix cotés (non rajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

- Niveau 2 - Les évaluations à la juste valeur de niveau 2 sont basées sur des données autres que les prix cotés mentionnés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (c.-à-d. en tant que prix), soit indirectement (c.-à-d. dérivés de prix);

- Niveau 3 - les évaluations à la juste valeur de niveau 3 sont basées sur des techniques d'évaluation qui comprennent des données sur l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

La hiérarchie de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché lorsque de telles données existent. On classe un instrument financier au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel on a pris en compte une donnée importante non observable lors de l'évaluation de la juste valeur.

Le tableau qui suit présente les instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur dans l'état de la situation financière, classés en fonction de la hiérarchie de la juste valeur décrite ci-dessus :

Actifs financiers à leur juste valeur

	Cumul 30 juin 2015				Fin de l'exercice 31 mars 2015			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
(en milliers de dollars)	$	$	$	$	$	$	$	$
Équivalents de trésorerie	-	45 651	-	45 651	240	986	-	1 226
	-	45 651	-	45 651	240	986	-	1 226
Placements de portefeuille								
Dotation du Conseil des Arts et fonds spéciaux								
Fonds communs								
Actions		154 362		154 362	-	156 036		156 036
Obligations	-	73 592	-	73 592	-	75 463	-	75 463
Alternatifs	-	-	27 309	27 309	-	-	27 148	27 148
Marché monétaire	-	5 960	-	5 960	-	6 446	-	6 446
Immobilier	-	-	9 019	9 019	-	-	9 525	9 525
Infrastructure	-	-	10 569	10 569	-	-	8 596	8 596
Fonds Killam								
Fonds communs								
Actions	-	33 046	-	33 046	-	33 593	-	33 593
Obligations	-	15 331	-	15 331	-	15 720	-	15 720
Alternatifs	-	-	7 007	7 007	-	-	6 965	6 965
Immobilier	-	-	2 427	2 427	-	-	2 560	2 560
Infrastructure	-	-	2 937	2 937	-	-	2 439	2 439
	-	282 291	59 268	341 559	-	287 258	57 233	344 491
Total	-	327 942	59 268	387 210	240	288 244	57 233	345 717

Passifs financiers à leur juste valeur

	Cumul June 30, 2015				Fin de l'exercice March 31, 2015			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
(en milliers de dollars)	$	$	$	$	$	$	$	$
Découvert bancaire	458	-	-	458	-	-	-	-
Total	458	-	-	458	-	-	-	-

5. REVENUS REPORTÉS – CONTRIBUTIONS GREVÉES D'AFFECTATIONS D'ORIGINE EXTERNE

Les revenus reportés de contributions grevées d'affectations d'origine externe consistent en des revenus accumulés qui ont été reportés jusqu'à ce que les ressources aient été utilisées aux fins précisées par les dotations correspondantes. Le principal de 37 569 000 $ des dotations grevées d'affectations doit rester intact et est comptabilisé au titre de l'excédent accumulé des activités (voir note 6).

(en milliers de dollars)	Cumul 30 juin 2015	Fin de l'exercice 31 mars 2015
Solde d'ouverture pour la période	42 956 $	37 097 $
Transfert des (aux) revenus nets de placements (note 7)		
Revenus nets de placements	267	4 247
Utilisation des fonds	(530)	(2 324)
	(263)	1 923
Gains (pertes) non-réalisés sur placements de portefeuille	(851)	5 664
Reclassés à l'état des résultats - portefeuille	(84)	(1 728)
Solde de fermeture pour la période	41 758 $	42 956 $

Les gains et pertes non réalisés sur les placements de portefeuille sont liés à la variation de la juste valeur de ces actifs depuis la période précédente.

6. EXCÉDENT ACCUMULÉ

(en milliers de dollars)	Cumul 30 juin 2015		Fin de l'exercice 31 mars 2015	
Excédent accumulé des activités				
Dotation - contribution initiale		50 000 $		50 000 $
Principal de dotation - contributions grevées d'affectations d'origine externe		37 569		37 569
Réserve - excès de revenus de placements				
Solde au début de la période	124 445		122 445	
Affecté de l'excédent accumulé des activités durant la période	-		2 000	
Solde à la fin de la période		124 445		124 445
Excédent				
Solde au début de la période	25 743		24 926	
Affecté à la réserve - excès de revenus de placements durant la période	-		(2 000)	
Surplus (déficit) pour la période	(17 672)		2 817	
Solde à la fin de la période		8 071		25 743
Total de l'excédent accumulé des activités		220 085		237 757
Gains de réévaluation cumulés				
Solde au début de la période	53 963		39 037	
Variations de la juste valeur	(2 818)		14 926	
Solde à la fin de la période		51 145		53 963
Solde de l'excédent accumulé à la fin de la période		271 230 $		291 720 $

7. REVENUS NETS DE PLACEMENTS RÉALISÉS

(en milliers de dollars)	Trois mois se terminant le 30 juin 2015	2014
Gains sur disposition de placements de portefeuille	80 $	- $
Transfert des revenus reportés - contributions grevées d'affectations d'origine externe (note 5)	263	375
Pertes nettes sur converson de devises	(11)	(2)
Revenus d'intérêts et de dividendes	1 167	956
Frais de gestion du portefeuille	(441)	(435)
	1 058 $	894 $

8. RÉSULTS NETS DE LA BANQUE D'ART

(en milliers de dollars)	Trois mois se terminant le 30 juin 2015	2014
Revenus de location	309 $	314 $
Autres revenus	35	35
Frais administratifs	(463)	(470)
Amortissement des autres immobilisations	(3)	(5)
	(123) $	(126) $

9. COMMISSION CANADIENNE POUR L'UNESCO

(en milliers de dollars)	Trois mois se terminant le 30 juin 2015	2014
Dépenses de programmes	255 $	282 $
Programmes – contributions reçues	(9)	(3)
Frais administratifs	292	273
	538 $	552 $

10. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS SANS EFFET SUR LA TRÉSORERIE

(en milliers de dollars)	Trois mois se terminant le 30 juin 2015	2014
Diminution des débiteurs	398 $	1 814 $
Augmentation des subventions, prix et paiements aux auteurs à payer	44 164	31 146
Diminution des créditeurs et charges à payer	(258)	(1 459)
Augmentation (diminution) des revenus reportés	21	(67)
Augmentation des crédits parlementaires reportés	18 000	19 000
Variation nette	62 325 $	50 434 $

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Conseil est apparenté, en propriété commune, à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement canadien. Le Conseil conclut des transactions avec des apparentés dans le cours normal de ses activités aux mêmes conditions que celles conclues avec toute personne et société non apparentées, et ces dernières sont évaluées à la valeur d'échange, qui correspond à la valeur de la contrepartie établie et consentie par les apparentés.